

Communiqué de presse
11 décembre 2020

L'Agence de la biomédecine abaisse à 35 ans l'âge limite d'inscription sur le registre français des donneurs volontaires de moelle osseuse

A partir du 1^{er} janvier 2021, toute nouvelle personne souhaitant s'inscrire comme donneur volontaire de moelle osseuse devra être âgée de 35 ans ou moins. Entérinée en novembre dernier par le Comité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine puis par son Conseil d'orientation, cette décision résulte d'une longue réflexion menée par l'Agence de la biomédecine en concertation avec les professionnels de santé sur le terrain. Répondant à un besoin purement médical, cette nouvelle limite d'âge à l'inscription doit permettre de répondre plus efficacement aux profils recherchés par les médecins greffeurs et par conséquent aux besoins de malades.

Une décision raisonnée et raisonnable basée sur des données médicales et scientifiques

Les critères de sélection des donneurs par les médecins greffeurs ont évolué avec le temps et depuis la création du registre français dans les années 80. Aujourd'hui, plus de 70% des donneurs prélevés, que ce soit en France ou à l'étranger, ont moins de 35 ans. Les observations et les études menées depuis trois ans ont permis de récolter les retours d'expériences des médecins greffeurs, notamment concernant le profil des donneurs sélectionnés pour les greffes de moelle osseuse. Lorsqu'un choix est possible, les médecins greffeurs privilégient les donneurs jeunes pour de meilleurs résultats, tel que démontré par différentes publications scientifiques internationales. C'est pour cette raison que de nombreux registres internationaux ont déjà abaissé l'âge d'inscription de leurs donneurs.

Après la compatibilité HLA (profil génétique propre à chaque individu et déterminé par ses origines géographiques notamment), l'âge puis le sexe sont les critères les plus importants dans la sélection du donneur. En effet, les greffons de moelle osseuse prélevés sur des donneurs jeunes sont plus riches en cellules souches et permettent donc aux patients une prise de greffe plus rapide. Par ailleurs, un donneur est contacté pour un don en médiane 8 ans après son inscription sur le registre. Sachant qu'il peut rester inscrit jusqu'à ses 60 ans révolus, plus un donneur s'inscrit jeune, plus il reste longtemps sur le registre et plus il a de chances de pouvoir être sollicité pour aider un malade.

Une démarche qualitative de recrutement pour le registre français de donneurs de moelle osseuse

Défini sur des bases scientifiques et médicales, le choix de l'évolution des conditions d'inscription sur le registre répond également à la nécessité de définir une approche de recrutement plus claire et efficace de nouveaux donneurs.

C'est pourquoi, l'engagement de l'Agence de la biomédecine est de s'orienter davantage vers un développement qualitatif du registre des donneurs de moelle osseuse, c'est-à-dire plus jeune et plus diversifié, afin de répondre au mieux aux besoins des patients. L'Agence de la biomédecine souhaite, avec cet abaissement de l'âge d'inscription, que les profils des nouveaux donneurs correspondent, dès leur inscription, aux besoins précis des cliniciens. Par ailleurs, il est essentiel de diversifier les origines géographiques des nouvelles personnes qui s'inscrivent pour améliorer les chances de trouver

un donneur compatible pour chaque malade. Cette diversité des profils est présente parmi la tranche des 18-35 ans.

Contacts presse :

Agence Mullenlowe Paris

Amina Ennaciri aennaciri@golin.com

dondemoelleosseuse@golin.com

06.59.52.60.76

Agence de la biomédecine

Hélène Duguet

helene.duguet@biomedecine.fr

presse@biomedecine.fr